

RETRACTATION

Droit de rétractation

Conformément au Code de la Consommation, article R121-1, vous avez le droit de vous rétracter du présent contrat dans un délai de 14 jours.

Pour exercer le droit de rétractation, vous devez notifier à la CCESG votre décision de rétractation du présent contrat au moyen d'une déclaration écrite dénuée de toute ambiguïté (courrier, mail).

Effets de la rétractation

En cas de rétractation de votre part du présent contrat, nous vous rembourserons tous les paiements reçus - sans frais pour vous - au plus tard 14 jours à compter du jour où nous sommes informés de votre décision, par virement bancaire. Votre demande de rétractation devra être accompagnée d'un RIB.

Si vous avez demandé de commencer la prestation de service ou la fourniture d'eau pendant un délai de rétractation, vous devrez payer un montant proportionnel à ce qui vous a été fourni jusqu'au moment où vous nous avez informé de votre rétractation.

Pour bénéficier de la fourniture vous devez choisir l'option ci-dessous :

- Je désire bénéficier du service assainissement collectif avant le délai de rétractation de 14 jours
- Je ne désire pas bénéficier du service assainissement collectif **avant l'expiration du délai de rétractation** de 14 jours

Date de départ du service d'assainissement collectif : |_|_| |_|_| |_|_|_|_|

RESILITATION

Lors de la résiliation de votre contrat, il vous suffira de renseigner le formulaire spécifique et nous vous adresserons votre facture de fin de contrat.

REGLEMENT DES FACTURES

Vous pourrez régler vos factures, par CB sur notre site internet, par chèque à nos bureaux, par prélèvement automatique à chaque facture. Pour les prélèvements automatiques, vous devez fournir un RIB et remplir un mandat SEPA (disponible sur notre site internet ou à nos bureaux).

RECLAMATIONS

Toute réclamation doit être adressée par écrit (courrier, mail) au siège de la CCESG. La CCESG s'engage à apporter une réponse sous 15 jours, sauf cas d'étude particulière ou d'expertise nécessitant un délai supplémentaire. Après cette phase de recours gracieux et si le litige n'est pas résolu, l'abonné a la possibilité d'un recours gratuit auprès de la médiation de l'eau : [www.mediation_eau.fr](http://www.mediation-eau.fr)

DONNÉES PERSONNELLES

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à : **COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE SAONE ET GROSNE**

Pour la ou les finalité(s) suivante(s) : **Gestion abonnement service de l'assainissement collectif**

Le ou les destinataire(s) des données sont : **Service Assainissement de la CCESG**

Conformément à la loi " relative à la protection des données personnelles – Loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 – adaptant la loi "Informatique et libertés" du 6 janvier 1978 au règlement général européen sur la protection des données (RGPD) du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez accéder aux informations vous concernant en vous adressant à : **Service assainissement de la CCESG – 30 rue des Muriers – 71240 SENNECEY LE GRAND – accueilassainissement@cc-saonegrosne.fr**

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Pour en savoir plus, consultez vos droits sur le site de la CNIL.